

ALERTE - PROJET DE REOUVERTURE DE LA BASE ULM DE SAUX !

L'association VAL-ULM a déposé une toute nouvelle demande d'autorisation pour la base ULM de Saux.

Si vous voulez agir contre la réouverture – c'est maintenant ou jamais !

Le 5 mai 2016, une autorisation provisoire de six mois est accordée pour l'implantation d'une base ULM à Saux. C'est grâce aux multiples actions menées par des Associations de défense de l'environnement et le grand nombre de doléances des riverains, que la demande de renouvellement de l'autorisation pour cette base ULM de Saux n'a pas été accordée en novembre 2016.

Vous avez conservé votre tranquillité et votre sécurité grâce à votre mobilisation !

A l'invitation de la Préfecture du Lot, nous avons participé à une réunion le 13 mars dernier, réunion au cours de laquelle nous avons appris que l'association Val-Ulm venait de déposer une nouvelle demande pour la réouverture de la base ULM de Saux. Pendant cette réunion le Maire de Saux a confirmé que sa commune ne bénéficiait pas financièrement de la présence de la base ULM et que seul le propriétaire du terrain et hangar loué, et l'association Val-Ulm, en tiraient un avantage financier.

La Préfète a demandé que les populations, expriment leur point de vue aux maires de leur commune, car leur avis va être sollicité pour la nouvelle demande et pourrait être déterminant. Nous vous encourageons à le faire, avec copie à Mme la Préfète !

Madame la Préfète s'est également engagée à demander l'avis du Maire de Masquières et de certaines communes avoisinantes.

La première responsabilité des Maires est de garantir la tranquillité et sécurité de leurs populations. Le rapport annuel 2015 de la Direction Générale de L'Aviation Civile nous apprend qu'il y a un accident ULM tous les 2,8 jours, avec un mort tous les 8,5 jours et un blessé grave tous les 11 jours !

En donnant un avis favorable à la Préfecture pour l'implantation d'une base ULM, les Maires engagent leur responsabilité personnelle, civile et pénale. Et s'il y avait accident sur leur commune ?

Nous sommes POUR la continuation du Développement Durable de notre territoire rurale. Ce sont ces valeurs que nous défendons. Depuis 30 ans les acteurs économiques du territoire ont œuvré pour le développement et la reconnaissance de la qualité de leurs produits, de la beauté et les atouts des paysages de notre campagne. En même temps ils ont amélioré notre qualité de vie et développé l'économie locale avec le tourisme vert qui apporte de la richesse à nos communes, artisans, commerces et entreprises.

Autoriser un aérodrome ULM à Saux c'est condamner les riverains, les voisins, à un préjudice et une pollution sonore qui va changer leurs vie...

Même si aujourd'hui vous ne vous sentez pas directement menacé par ce projet, **nous appelons à votre solidarité citoyenne au nom des riverains déjà sinistrés** – il y a 51 habitations dans la zone rapprochée de la base - et plus largement pour défendre le territoire et ces valeurs rurales dans l'avenir.

Ecrivez à votre Maire et à Mme La Préfète du Lot, (de nouveau si déjà fait en 2016) pour les faire part de votre opposition. Mettez comme sujet : « Plateforme ULM de Saux ».

Il est important que votre lettre soit reçue avant le 5 avril 2017, de préférence avant fin mars.

Adresse : Mme la Préfète du Lot, Préfecture, 120 rue des Carmes, 46000 Cahors

Si vous avez besoin d'aide,, des membres de notre association sont à votre disposition. N'hésitez pas.

Pour un complément d'information notre site internet - www.environnement-juste.org

Bulletin d'information N°2-2017 Val-Ulm

une association loi 1901 - sans but lucratif

siège social : mairie, 46800, belmontet - **correspondance : les garnèdes, belmontet, 46800, Montcuq en Quercy Blanc**
email : asso.environnement.juste@gmail.com - site internet : www.environnement-juste.org – Tel : +33 (0)660 55 66 64